

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONCORDE ROBERTSAU

COVID-19, recommandations des autorités sanitaires à la reprise des activités sportives et des recommandations spécifiques à la reprise de la gymnastique.

Art 1 : Mesures barrières

Les encadrants/coachs informerons les usagers des obligations suivantes :

- l'usager devra arriver en tenue adaptée et repartir après la séance. L'accès aux vestiaires est interdit. L'accès aux sanitaires est autorisée selon un protocole régulé.
- le lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique est recommandé
- les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées). Les bouteilles oubliées seront immédiatement jetées à la poubelle à l'issue de la séance.
- l'échange ou le partage d'effets personnels (serviette,...) est proscrit.
- le port du masque rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives. Il se justifie cependant dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées.
- des poubelles pour le dépôt des masques non lavables sont prévues à l'entrée du gymnase.

Art 2 : Registre des présences

Les encadrants/coachs sont responsables de l'enregistrement des présences des usagers dans le registre mis à disposition à l'entrée de la salle.

La tenue du registre des présences est obligatoire.

Art 3 : Nettoyage et désinfection

Les encadrants/coachs sont responsables du nettoyage des matériels qu'ils utilisent pendant la séance.

A l'issue de la séance chaque coach procède au nettoyage des équipements qui ont été utilisés.

Avenant validé par le comité réuni dans sa séance du 5 juin 2020

Strasbourg le 5 juin 2020

Le président de La Concorde Robertsau

Jean-Pierre BOOS